

## **REGLEMENT INTERIEUR** **8<sup>e</sup> Open des Lémovices.**

### **Article 1 : organisation.**

Le LEC Echiquier Limousin organise le 8<sup>e</sup> Open des Lémovices du jeudi 9 au dimanche 12 mai 2024 à la salle Le ROK, 16 Avenue du Président Vincent Auriol, Panazol (87 350). Cet open est ouvert à tout licencié A pour la saison en cours auprès de la FFE ou de toute autre fédération reconnue par la F.I.D.E. La licence peut être prise sur place.

Cet Open est composé de deux tournois :

- Le tournoi principal, ouvert à tous, support du Championnat individuel du Limousin, du Championnat du Limousin Vétérans et du Championnat du Limousin Féminin.
- Le tournoi B accessible aux joueurs classés moins de 1650.

### **Article 2 : homologation et appariements.**

Cet Open, homologué par la Fédération Française des Echecs (F.F.E.) et par la Fédération Internationale des Echecs (F.I.D.E.), se joue en 7 rondes. Les appariements informatisés (programme P.A.P.I. conçu par Erick MOURET) se font au système suisse intégral (Règles C04). Les règles du jeu sont celles de la F.I.D.E. entrées en application au 1er janvier 2023. Les parties seront comptabilisées au classement Elo FIDE de juin 2024. Les appariements officiels sont affichés sur le lieu du tournoi au plus tard 15 minutes avant le début de chaque ronde. Les appariements publiés auparavant, y compris sur le site FFE, sont donnés à titre indicatif. Seuls seront appariés à la première ronde les joueurs ayant effectué le pointage le jeudi 9 avant 10h 45. Tout joueur se présentant après 10h45 pourra être apparié pour la ronde 2.

Seront appariés à la 1<sup>ère</sup> ronde tous les joueurs qui auront fait contrôler leur licence ou qui auront pris une licence sur place.

Le classement utilisé est le dernier classement publié.

Un joueur ne désirant pas jouer une ronde doit prévenir l'arbitre au cours de la ronde précédente au plus tard.

### **Article 3 : cadence et forfait.**

La cadence est de 1h30 min avec un incrément de 30sec/coup.

La notation est obligatoire durant toute la partie.

Tout joueur qui arrive devant l'échiquier avec plus de 60 minutes de retard après le lancement de la ronde perdra la partie, sauf si l'arbitre en décide autrement.

Tout joueur faisant deux forfaits consécutifs ou non sera exclu du tournoi.

Pour signaler une absence, contacter l'arbitre principal par SMS au **06 70 37 41 47** en indiquant son nom, son prénom et la raison de l'absence. Un joueur absent, sans en avoir notifié l'arbitre, sera considéré comme ayant abandonné le tournoi, sauf si cette absence est justifiée par des arguments recevables avant que les prochains appariements aient été publiés. Un forfait non justifié fera l'objet d'une enquête administrative. Tout abandon ou forfait non justifié sera signalé à la direction juridique de

la direction nationale de l'arbitrage de la F.F.E pour les licenciés français et à la fédération concernée pour les joueurs étrangers.

#### Article 4 : inscriptions.

Les droits d'inscription s'élèvent à : 15 € pour les Jeunes et 30 € pour les adultes, jusqu'au 03 mai 2024. Puis, respectivement 20 € et 40 € après le 3 mai 2024.

Gratuit pour les GMI et les MI. Pas d'inscription sur place.

#### Article 5 : horaires de jeu.

<ul style="list-style-type: none"><li>- <b>Jeudi 9 mai : Pointage et inscription 9:00-10:45</b></li><li>- <b>Ronde 1 : 11:15,</b></li><li>- <b>Ronde 2 : 16:15</b></li></ul>
<ul style="list-style-type: none"><li>- <b>Vendredi 10 mai : Ronde 3 10:00</b></li><li>- <b>Ronde 4 15:30</b></li><li>- <b>Tournoi de blitz 20:30</b></li></ul>
<ul style="list-style-type: none"><li>- <b>Samedi 11 mai : Ronde 5 : 10:00</b></li><li>- <b>Ronde 6 : 15:30</b></li></ul>
<ul style="list-style-type: none"><li>- <b>Dimanche 12 mai : Ronde 7 : 9:30</b></li><li>- <b>Remise des prix : 15:00</b></li></ul>

#### Article 6 : classement et prix.

La liste des prix sera affichée avant la 5ème ronde dans la salle du tournoi.

Les prix attribués aux 4 premiers du classement général seront partagés au **système Hort**.

Tous les autres prix seront attribués "à la place".

Les systèmes de départage des ex æquo sont dans l'ordre le Buchholz tronqué (somme des scores ajustés des adversaires moins les deux plus faibles) puis la Performance.

Tout joueur absent à la cérémonie de clôture renonce à son prix.

Le prix attribué au Champion de la ZID Limousin, dans chaque catégorie, est cumulable avec un autre prix du classement général.

## **Championnats du Limousin :**

Le joueur, licencié en Limousin, ayant le meilleur classement sera déclaré Champion du Limousin.

Le joueur, licencié en Limousin catégorie "Vétérans", ayant le meilleur classement, sera déclaré Champion du Limousin Vétérant.

La joueuse, licenciée en Limousin, ayant le meilleur classement sera déclarée Championne du Limousin.

### Article 7 : enregistrement des résultats.

A l'issue de la partie, les joueurs doivent ranger les pièces sur l'échiquier et éteindre la pendule. Le vainqueur (ou le conducteur des blancs en cas de nullité) apporte les 2 originaux des feuilles de partie signées à la table de marque, et inscrit le résultat sur la feuille prévue à cet effet. Dans le cas où le résultat n'est pas communiqué d'une manière ou d'une autre aux arbitres, le score de la partie pourra être 0-0.

### Article 8 : nullité par accord mutuel.

Les joueurs sont tenus de respecter la **Charte des joueurs de la FFE** et le code de l'éthique de la FIDE. Une proposition de nullité ne doit intervenir qu'à l'occasion d'un réel affrontement sur l'échiquier. Par conséquent, un minimum de 20 coups doit avoir été joué avec des échanges de pièces. Dans tous les cas de figure, l'arbitre doit constater la position et décidera de valider ou non la proposition de nulle. En cas d'infraction, les joueurs seront sanctionnés par une double défaite.

### Article 9 : bye.

Tout joueur pourra prendre un « BYE », c'est-à-dire ne pas être apparié pendant une ronde, mais en marquant tout de même un demi-point (0,5 point). Il devra absolument prévenir l'arbitre AVANT la fin de la ronde précédente. Chaque joueur est limité à 1 « Bye » maximum pendant le tournoi, et avec impossibilité de le faire dans les trois dernières rondes.

### Article 10 : comportement des joueurs.

Il est interdit de fumer dans la salle du tournoi et plus généralement dans l'enceinte du ROK.

Il est interdit d'analyser ou de blitz dans la salle du tournoi.

Pendant la partie, un joueur ne peut quitter l'aire de jeu sans la permission de l'arbitre, de même que le joueur au trait n'est pas autorisé à quitter la salle de jeu.

Il faut éviter toute discussion et toute lecture suspecte.

L'attitude doit être convenable et la tenue correcte.

Un joueur ou un spectateur ne peut en aucun cas intervenir d'une quelconque façon dans une partie en cours.

Pendant une partie, il est interdit à un joueur d'avoir un quelconque appareil électronique non spécifiquement autorisé par l'arbitre dans la salle de jeu. Toutefois de tels appareils seront tolérés à condition qu'ils soient totalement éteints et laissés dans un sac rangé selon les directives de l'arbitre. Il est interdit aux deux joueurs d'utiliser ce sac sans la permission de l'arbitre (notamment de le prendre pour aller aux toilettes).

L'arbitre peut demander au joueur d'inspecter en privé ses vêtements, sacs et autres effets personnels. L'arbitre ou la personne autorisée par l'arbitre pour l'inspection devra être du même sexe que le joueur. Si le joueur refuse de coopérer, l'arbitre donnera une sanction en accord avec l'article 13.4. des Règles du Jeu.

#### Article 11 : arbitrage.

Arbitre : Ginaud FRANCOIS (U06624).

Arbitre Stagiaire : Nassim AOUACHRIA (S51431).

#### Article 12 : jury d'appel.

Le jury d'appel est constitué par la commission d'appels sportifs de la FFE. En cas de désaccord avec une décision de l'arbitre, tout joueur peut saisir le jury d'appel. Il doit cependant continuer la partie en suivant les directives de l'arbitre, puis rédiger une demande écrite d'appel dans un délai de 10 jours.

#### Article 13 : contrôle anti-dopage.

Tous les participants acceptent de se soumettre à tout contrôle anti-dopage pratiqué par un médecin agréé et à la demande de tout organisme habilité. L'arbitre se chargera de contacter les joueurs désignés.

#### Article 14 : droit à l'image.

Les responsables légaux autorisent le LEC Echiquier Limousin à publier, dans le cadre de son site web, de ses réseaux sociaux ou d'articles de journaux, des articles, photos ou vidéos sur lesquels pourraient apparaître leurs enfants inscrits.

Cette autorisation vaut également pour les joueurs majeurs.

#### Article 15 : acceptation de ce règlement.

Tous les participants et les spectateurs s'engagent à respecter ce Règlement Intérieur.

L'arbitre en chef

Ginaud François

L'organisateur

Nassim Aouachria